

Règlement intérieur 2026

Accueil de loisirs ADELE



Accueil de loisirs sans hébergement d'enfants de 6 à 12 ans
sur les communes Availles en Châtellerault, Archigny, Bonneuil Matours, Monthoiron et Vouneuil
sur Vienne

Inscription administrative :

Elle est indispensable pour inscrire l'enfant et elle est valable une année civile 5 janvier 2026 au 31 décembre 2026. Tout changement en cours d'année doit être signalé à la direction.

Documents à remplir :

- Une fiche sanitaire (allergies, dates des vaccins obligatoires)
- La copie du carnet de vaccination (4 pages)
- La fiche d'inscription dûment complétée et signée.
- Un règlement intérieur à signer par les familles.
- Pour chaque période (mercredis et vacances) une fiche d'inscription indiquant les jours de présences de votre/vos enfant(s).

Documents disponibles à l'accueil de loisirs, téléchargeables sur le site internet <http://laligue86.org/> (rubrique accueils de loisirs ADELE).

Documents à fournir :

- Numéro de CAF ou MSA afin de déterminer le quotient familial des familles. **Sans cette information, nous appliquerons le tarif maximum.**
- Si vous ne percevez ni CAF ou MSA merci de fournir votre dernier avis d'imposition.

Chèque de caution/impayés/facilitation de paiement :

- Un chèque de caution de 300€ est demandé avec le dossier d'inscription.
- La Ligue de l'enseignement se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution après 3 relances du service comptabilité et sans nouvelle de la famille.
- la Ligue de l'enseignement propose une facilité de paiement adaptée en fonction des demandes des familles (ex : échelonnement, chèques différés...)

La structure se réserve le droit de refuser toutes inscriptions en cas d'impayés non soldés.

Tarifs :

- Adhésion annuelle 5€ par enfant prise en compte sur la première facture.
- Tarification au taux d'effort selon votre quotient familial. Votre QF est réévalué à chaque facturation.
- Un tarif « semaine » préférentiel est proposé pour les inscriptions de 5 jours consécutifs qui entraînera une tarification adaptée (voir tableau).
- Un tarif « ADELE-Petit prince » est proposé pour les flâteries ADELE/Petit prince. Merci de bien compléter la fiche d'inscription.

Les paiements :

L'inscription pour un mercredi ou une journée de vacances implique un paiement à la fin de la période après réception de la facture.

L'absence de votre enfant ne sera pas facturée en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical **sous 48h** ou l'annulation **au moins 8 jours avant**.

Les paiements s'effectuent par virement bancaire (RIB sur la facture, merci d'indiquer le numéro de la facture à chaque paiement), par chèque à l'ordre de la ligue de l'enseignement, par chèques CESU, ou par espèces.

Inscription pour les mercredis et les vacances scolaires :

Fiches de réservations disponibles :

- Par écrit ou par mail, (document disponible à l'accueil de loisirs, téléchargeable sur notre site internet) à retourner avant la date limite.
- Nombre de places limitées à 40 enfants.
- Inscription à la journée entière ou demi-journée avec ou sans repas les mercredis, et en journée entière pour les vacances scolaires.

Inscription pour les vacances scolaires :

Fiches d'inscription disponibles:

- Par écrit **uniquement** (document disponible à l'accueil de loisirs, téléchargeable sur notre site internet) à retourner avant la date limite.
- Nombre de places limitées.

Inscription uniquement en journée entière.

Jours et horaires de fonctionnement :

- Ouverture tous les mercredis en période scolaire, et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

- Fermeture les jours fériés.

- Fermeture exceptionnelle possible avec un délai de prévenance de 15 jours.

- L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 les mercredis et vacances scolaires.

Néanmoins, pour une meilleure organisation des activités, il est préférable que les enfants arrivent avant 9 h et partent après 17h.

Communication :

Différentes informations concernant l'accueil de loisirs sont communiquées :

- Sur le site internet de la ligue de l'enseignement <http://laligue86.org/> (rubrique accueil de loisirs ADELE), il y a le projet pédagogique, le dossier d'inscription, la fiche inscription, différentes informations sur les projets, les sorties...
- Par mail - adresse de l'accueil de loisirs adele@laligue86.org
- Par support papier en début de période
- Facebook « Accueil de Loisirs Adele » pour les souvenirs photos.
- Les plannings d'activités construits par les enfants

Fonctionnement

Les parents doivent fournir :

- Une gourde, une tenue et des chaussures adaptées, une casquette et des bottes selon la saison. Dans un souci de bien vivre en collectivité, les enfants doivent respecter le matériel, leurs camarades et les animateurs.

Je soussigné(e) représentant légal de certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et m'engage à le respecter.

A..... , le.....

Signature du représentant légal